



Déclaration FSU CHSCT A du 28 juin 2018

Les réformes s'enchaînent à un rythme effréné sans considération aucune pour ceux qui doivent les mettre en œuvre, sans qu'à aucun moment la profession ne soit interrogée sur les évolutions nécessaires.

Ainsi, **la réforme du lycée** va modifier profondément les conditions d'exercice et le sens du travail : la diminution des horaires en seconde, le recul des dédoublements et des heures de travail en groupe, le travail d'orientation dévolu aux enseignants, et la refonte expresse des programmes vont avoir des répercussions qu'il aurait fallu analyser en amont. Après une voie générale déstructurée et une voie technologique une fois de plus (de trop?) mise à mal, fin mai, le ministre a annoncé une **réforme des Lycées professionnels**. Les premiers éléments laissent objectivement craindre une forte dégradation des conditions de travail et une augmentation des RPS. Avec moins d'heures pour plus de dispositifs, avec une formation à nouveau réduite avec le passage de 3 à 2 ans, comment ne pas voir que ces évolutions vont transformer en profondeur le métier ? La mise en place de classes de secondes indifférenciées par famille de métier laisse augurer d'une déprofessionnalisation des formations, dispositif déjà expérimenté et qui a fait la preuve de son absence de pertinence...

C'est au milieu du maelström de ces annonces que les enseignants de lycée ont vu leur quotidien largement phagocyté par la mise en place de ParcoursSup.

Le projet de loi « **Pour la liberté de choisir son avenir professionnel** » prévoit, quant à lui, le transfert des DRONISEP et de leurs personnels aux régions, avec un pouvoir étendu aux régions dans le domaine de l'information et de l'orientation. Les CIO pourraient fermer pour la plupart d'entre eux, les PsyEN seraient nommés dans les EPLE et mis parallèlement au service des régions qui leur attribueraient de nouvelles tâches. Il s'agit bien, là encore, d'un projet important de réorganisation du travail et des missions, projet auquel s'oppose la FSU et dont les effets potentiels sur les conditions de travail et le sens du travail n'ont pas été analysés. Comment ne pas voir que les messages répétés du Ministre sur l'échec du système actuel, sur les régions qui fourniraient « une meilleure information », sont ressentis par les personnels comme une remise en question de leur professionnalité, de la qualité de leur travail et de leur engagement au service de tous les publics ? Comment ne pas voir que l'annonce de la décision de fermeture des centres d'information et d'orientation peut avoir des effets désastreux sur les personnels, sur leurs conditions de travail et sur le sens qu'ils donnent à leur mission et leur travail ?

Autre chantier de grande ampleur, le ministère affiche l'intention de s'engager dans un nouveau mouvement de réorganisation de ses services déconcentrés avec le scénario de **fusions des académies** pour calquer leurs délimitations sur celles des régions. La FSU est opposée à ces fusions. Elle tient, à l'occasion de ce CHSCT Académique à alerter quant aux effets de nouvelles dégradations pour les conditions de travail des personnels, tant dans les services académiques que dans les établissements.

L'expérience des dix dernières années montrent une constante : les réorganisations de services ont quasiment toutes produit des effets négatifs durables pour la qualité de vie au travail, affectant jusqu'au sens du travail des personnels, provoquant un accroissement de la souffrance au travail. Comment ne pas voir que les évolutions ne peuvent se faire au détriment des moyens nécessaires (en emplois, en formation...), sans une reconnaissance de l'expertise qu'ont les personnels de toute catégorie de leurs métiers et leurs missions ?

Quant aux annonces dans le cadre de la « refondation du contrat social avec les agents publics » de **fusion des CHSCT avec les CT**, l'ordre du jour de notre CHSCT académique témoigne de l'impérieuse nécessité de conserver une instance de dialogue spécifique consacrée à la santé la sécurité et aux conditions de travail. Comment ne pas voir que la diversité des sujets traités, des méthodes de travail (visites, enquêtes, entretiens, élaboration de documents...) ne supporteraient pas leur dilution dans une instance fourre-tout qui n'aurait que peu de prérogatives ?

En mettant en avant la parole des agents sur leur activité, en vérifiant si l'employeur respecte ses obligations en matière de santé au travail, en mettant en lumière les conséquences des décisions prises, les CHSCT apparaissent comme la mauvaise conscience de l'État et révèlent les carences institutionnelles. Il est plus facile de ne pas voir les conditions de travail que d'œuvrer à les améliorer, pourtant c'est en acceptant de se confronter au réel qu'on se rend le plus utile à tous.